



**Projet pilote d'art public**  
**École Saint John West Elementary School**  
**Saint John (Nouveau-Brunswick)**  
**Appel aux artistes**

**APERÇU**

Le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture (TPC) fait appel aux artistes professionnels du Nouveau-Brunswick pour qu'ils présentent des propositions pour la conception et la création d'une ou plusieurs œuvres d'art et leur installation dans une nouvelle école primaire à Saint John, au Nouveau-Brunswick. Le budget total du projet est d'environ 20 000 \$, et les propositions doivent être présentées au plus tard le **vendredi 17 février 2017 à 16 h.**

**DESCRIPTION**

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick construit une nouvelle école primaire au 560, rue Young, à Saint John Ouest. Située dans le quartier Fundy Heights de la ville, la nouvelle école de la maternelle à la cinquième année accueillera plus de 400 élèves, en plus des enseignants et du personnel. Elle remplacera trois écoles vieillissantes. Les œuvres d'art doivent être terminées et installées au plus tard décembre 2017.

Les œuvres d'art doivent s'inspirer des concepts de l'apprentissage, de la communauté et de la diversité. L'école a pour mission de promouvoir l'excellence dans l'apprentissage en reconnaissant les particularités des élèves à l'école primaire en ce qui concerne leur développement intellectuel, physique et social.

Les œuvres d'art s'intégreront dans le milieu scolaire de façon à faire ressortir le lien entre la nouvelle école et la ville, notamment son histoire, ses traditions et son port. Le projet cherche à éliminer les obstacles à l'art public en l'intégrant à l'infrastructure scolaire. Les œuvres devraient enthousiasmer, émerveiller et inspirer les élèves et les intervenants du milieu scolaire. Elles devraient aussi refléter l'émerveillement, l'imagination et le jeu tout en suscitant la curiosité et des questions ouvertes. Avant tout, les œuvres d'art devraient susciter un sentiment d'appartenance et de fierté dans le milieu scolaire.

Outre les résultats souhaités mentionnés précédemment, une œuvre d'art doit répondre aux critères suivants :

1. L'œuvre doit être produite par un artiste ou plusieurs artistes professionnels ou encore une équipe d'artistes professionnels.
2. L'artiste ou les artistes devront assumer les dépenses associées à la production et à l'installation de l'œuvre.
3. L'œuvre d'art doit être de haute qualité et de conception originale. Les artistes doivent garantir que l'œuvre est originale et n'enfreint aucun droit d'auteur et qu'ils en sont pleinement propriétaires.

4. Toutes les œuvres, peu importe le moyen d'expression, seront prises en considération. L'œuvre doit toutefois être durable, exiger peu d'entretien et convenir à l'emplacement. L'œuvre peut être interactive, fonctionnelle ou cinétique.
5. L'œuvre d'art doit être faite de matériaux permanents qui peuvent résister à des conditions d'éclairage, de température et d'humidité qui ne sont pas celles des musées.
6. Les artistes doivent aussi présenter des renseignements sur la durabilité écologique de l'œuvre d'art, y compris en ce qui concerne l'activité humaine s'il y a lieu.

#### Critères relatifs aux artistes

- La préférence sera accordée aux artistes professionnels du Nouveau-Brunswick\*.
  - Les équipes d'artistes sont admissibles, y compris les équipes multidisciplinaires.
  - Les artistes professionnels de tous niveaux sont bienvenus, peu importe leur niveau d'expérience. Les propositions d'étudiants ne sont toutefois pas admissibles.
  - Sont admissibles les œuvres de tous les genres et styles produits à l'aide de tout moyen d'expression, y compris les œuvres en deux et trois dimensions.
  - Les artistes qui sont des employés aux contrats du district scolaire Anglophone South du Nouveau-Brunswick ne sont pas admissibles, tout comme les membres du comité d'évaluation et du comité directeur et les membres de leur famille immédiate.
- \*Voir la définition d'artiste professionnel à [www.artsnb.ca](http://www.artsnb.ca) et à <http://conseildesarts.ca/>

#### EMPLACEMENTS POSSIBLES

Une liste des emplacements possibles des œuvres d'art est présentée ci-dessous. Les propositions d'artistes peuvent viser un seul, plusieurs ou la totalité de ces emplacements.

	<i>Description</i>	<i>Caractéristiques techniques</i>
A	Corridor d'entrée où les élèves débarquent de l'autobus – 1103 – côté ouest	Hauteur du plafond : 2825 mm/9,27 pi Type de plafond : carreaux de plafond insonorisants (blancs) Type de murs : élément de maçonnerie de béton (peint) Plancher et plinthes : carrelage et plinthes en céramique
B1	Corridor d'entrée où les élèves débarquent de l'autobus – 1103 – côté est	Hauteur du plafond : 2825 mm/9,27 pi Type de plafond : carreaux de plafond insonorisants (blancs) Type de murs : élément de maçonnerie de béton (peint) Plancher et plinthes : carrelage et plinthes en céramique
B2	Intérieur et vitrage de la bibliothèque – 1138	Hauteur du plafond : 3050 mm/10 pi Type de plafond : carreaux de plafond insonorisants (blancs) Type de murs : élément de maçonnerie de béton (peint) Plancher et plinthes : carreaux de sol en composite

		de vinyle et plinthes en caoutchouc Cadres de portes : cadres d'acier peints, voir FT-7 (verre trempé transparent de 6 mm) Châssis vitrés intérieurs : cadres d'acier peints, voir BL-3 (f 2), BL-4 (verre trempé transparent de 6 mm)
C	Vestibule de l'entrée principale – 1102 – au sud de la cafétéria	Hauteur du plafond : 3050 mm/10 pi Type de plafond : carreaux de plafond insonorisants (blancs) Type de murs : élément de maçonnerie de béton (peint) Plancher et plinthes : carrelage et plinthes en céramique
D	Vestibule de l'entrée principale – 1102 – au nord de la cafétéria	Hauteur du plafond : 3050 mm/10 pi Type de plafond : carreaux de plafond insonorisants (blancs) Type de murs : unité de maçonnerie de béton (peint) Plancher et plinthes : carrelage et plinthes en céramique
E1	Corridor – 1171 – Corridor à l'extérieur des toilettes des filles	Hauteur du plafond : 3050 mm/10 pi Type de plafond : carreaux de plafond insonorisants (blancs) Type de murs : élément de maçonnerie de béton (peint) Plancher et plinthes : carrelage et plinthes en céramique
E2	Corridor – 1171 – corridor à l'extérieur des toilettes des garçons	Hauteur du plafond : 2825 mm/9,27 pi Type de plafond : carreaux de plafond insonorisants (blancs) Type de murs : élément de maçonnerie de béton (peint) Plancher et plinthes : carreaux de sol en composite de vinyle et plinthes en caoutchouc
F	Cafetorium – 1161 Œuvres d'art pour les panneaux muraux insonorisants, seulement. <b>Notez</b> : Les œuvres d'art doivent être en matériel acoustiquement absorbant.	Hauteur du plafond : 4500 mm/14,76 pi Type de plafond : charpente exposée (peinte) Type de murs : élément de maçonnerie de béton (peint) Plancher et plinthes : carrelage de composite en vinyle et plinthes en caoutchouc Panneaux muraux insonorisants : 1,525 m/5 pi de hauteur, installés à 3,195 m/10,5 pi au-dessus du plancher fini, tout autour de l'espace

Pour plus d'information, voir les documents qui sont disponibles sur le site web:

- Plan du site avec les lieux d'art proposés;
- Plan d'étage avec les lieux d'art proposés;
- Altitudes intérieures du Cafetorium pour panneaux muraux insonorisants;
- Les élévations du cadre de la fenêtre;

Vidéo de l'école Chris Saunders Memorial, un exemplaire de l'école West Saint John est disponible sur le lien <https://vimeo.com/198144784> **Mot de passe** : art

### **DATE LIMITE**

La date limite pour la présentation des propositions est le 17 février 2017 à 16 h. Les propositions reçues après cette date ne sont pas étudiées. Les propositions doivent être envoyées à [Culture@gnb.ca](mailto:Culture@gnb.ca). Si les fichiers sont volumineux, ils peuvent être déposés dans Dropbox.

Le comité d'évaluation se réserve le droit de rejeter toutes les propositions s'il juge qu'aucune d'elles n'est acceptable. Tous les coûts associés à la préparation et à la présentation d'une proposition doivent être assumés par l'artiste ou l'équipe d'artistes. Pertes ou dommages : Le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture fera tout son possible pour éviter les pertes ou les dommages, mais il ne pourra en être tenu responsable, peu importe la cause.

### **QUESTIONS**

Si vous avez des questions concernant l'école, veuillez communiquer avec Heather Copp au [Heather.Copp@gnb.ca](mailto:Heather.Copp@gnb.ca); Toutes les autres questions doivent être adressées à Caroline Walker au [caroline.walker@gnb.ca](mailto:caroline.walker@gnb.ca)

### **BUDGET DU PROJET**

**Le budget de ce projet artistique est 20 000 \$.** Ces fonds serviront à commander une œuvre ou des œuvres d'art d'un artiste, de plus d'un artiste ou d'une équipe d'artistes. La proposition budgétaire d'un artiste doit inclure toutes les dépenses relatives à la conception, à la fabrication, au transport, à la documentation et à l'installation, y compris les modifications requises au bâtiment ou au site pour l'installation d'une œuvre d'art.

### **PROCESSUS DE SÉLECTION**

Un comité d'évaluation composé de neuf membres étudiera les propositions et déterminera quels artistes seront invités à participer à la deuxième étape de l'évaluation (maximum de trois à cinq propositions).

Les artistes sélectionnés pour la deuxième étape recevront un montant de **600 \$** pour améliorer leurs propositions. Selon leur nature, les propositions définitives comprendront des modèles, des dessins, des rendus, des échantillons ou des renseignements détaillés. Les finalistes pourront présenter leur proposition définitive au comité par téléconférence, par appel Skype ou en personne (à déterminer). Nous vous demandons de ne pas présenter des modèles ou des dessins détaillés, des échantillons ou des propositions définitives pendant la première étape du processus de sélection. Les propositions ne seront pas remises aux artistes à la fin du processus.

### **CRITÈRES DE SÉLECTION**

Les propositions sont évaluées en fonction des critères suivants :

1. La solidité sur le plan artistique manifestée par la vision, l'originalité et la compréhension de l'art. (20 points)

2. La capacité à traduire les concepts artistiques dans une œuvre qui améliorera ou mettra en valeur l'endroit proposé pour l'installation. (25 points)
3. La proposition articule de façon compréhensive ses informations et idées. (20 points)
4. La capacité à concevoir une œuvre qui tient compte du contexte social, environnemental ou historique, entre autres. (25 points)
5. La capacité à réaliser la proposition en respectant l'échéance et le budget du projet. (10 points)

### **PROCESSUS DE PRÉSENTATION ÉLECTRONIQUE D'UNE PROPOSITION**

- Les propositions doivent être présentées par voie électronique à [Culture@gnb.ca](mailto:Culture@gnb.ca).  
*Nota* : Le système de courrier électronique du gouvernement a une limite de 9 à 10 Mo pour tous les fichiers joints. Tout envoi plus volumineux ne sera pas acheminé à son destinataire. (Envoyer plusieurs courriels, si nécessaire; tous doivent être clairement identifiés).
- Les propositions reçues après la date limite NE SERONT PAS acceptées.
- Les propositions et tous les éléments qu'elles renferment doivent être étiquetés. Assurez-vous que tous les éléments de votre proposition sont correctement étiquetés et portent votre nom et numéro de téléphone ainsi que vos adresses postale et électronique.
- Tous les documents doivent être en format **PDF**. Toutes les images doivent être en format **JPEG** à résolution 300dpi min.

### **CONTENU OBLIGATOIRE D'UNE PROPOSITION**

Chaque proposition doit comprendre les éléments suivants :

1. Un curriculum vitae à jour et concis pour chaque artiste qui participe à la proposition avec les expositions plus récentes (maximum de deux pages pour chaque artiste).
2. Une brève description de la proposition (maximum 500 mots) présentant le travail antérieur et le plan pour l'endroit ou les endroits où l'œuvre d'art sera installée. La proposition doit présenter le concept et l'approche qui seront adoptés pour les endroits réservés à l'art public dans l'école. Nous vous demandons de ne pas présenter de modèles détaillés, d'échantillons ou de propositions définitives pendant la première étape du processus de sélection. Vous pouvez inclure un croquis de l'œuvre proposée pour chaque endroit retenu pour son installation si vous jugez que c'est nécessaire pour communiquer plus clairement votre idée.
3. Un budget ventilé qui permet de déterminer les coûts prévus (veuillez inclure les frais de conception ainsi que les frais de fabrication, de transport et d'installation). Un budget plus détaillé pourrait être demandé pour les propositions retenues à la deuxième étape d'évaluation.

4. Un plan sommaire de l'entretien qu'exigera l'œuvre d'art. (Veuillez **ne pas** inclure l'entretien dans la description de la proposition dans le point 2 ci-haut).
5. **Dix (10) images numériques maximum** de travaux récents. Si une équipe présente une proposition, elle peut ne présenter que dix images pour l'équipe. Le croquis facultatif inclus dans la proposition ne constitue pas une des dix images. (Veuillez inclure les croquis dans la description de la proposition. Voir le point 2 ci-haut.) Toutes les images doivent être en format JPEG à résolution 300dpi min.